



# TOURISME LOISIRS CULTURE

Association régie par la loi de 1901 – N° SIRET 403 085 012 00017

1 avenue du Stade - 73000 BARBERAZ

Téléphone : 04.79.85.08.68

Permanences : mercredi 16h/18h30 \_ vendredi 16h/18h

Courriel : [tourisme-loisirs-culture@wanadoo.fr](mailto:tourisme-loisirs-culture@wanadoo.fr)

Site internet : <https://tlcbarberaz.blogspot.com/>

*Pôle « Randonnées - Montagne »*

*Courriel : [tlc-rando-montagne@orange.fr](mailto:tlc-rando-montagne@orange.fr)*

*blog: [www.tlc-rando-montagne.fr](http://www.tlc-rando-montagne.fr)*

*Responsable de l'activité : Pierre DIDIER-LAURENT*

## SEJOUR RANDONNEE A TERROU (LOT) NOTICE D'INFORMATION PREALABLE

L'association « T.L.C. » de BARBERAZ organise un séjour randonnée » dénommé :  
**« Randonnées en Quercy »**  
(Séjour « rando-culturo-gastronomique »)

Ce séjour est ouvert aux adhérents de l'association T.L.C., inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2019/2020

Les randonnées seront encadrées par les accompagnateurs professionnels du village et par les animateurs brevetés de l'association.

Nombre de participants : 21 au minimum, 30 au maximum.

Date : du samedi 29 août au samedi 5 septembre 2020.

Déplacements : voitures personnelles avec covoiturage.

### PROGRAMME

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée pédestre avec 6 jours de randonnée en demi-journées sur des distances ne dépassant pas 10 km et des dénivelées jusqu'à 400 m maximum. Le programme prévu pourra être modifié en fonction des conditions climatiques.

**Départ de BARBERAZ le samedi 29 août, tôt le matin.** Déjeuner en cours de route (à charge des participants). Arrivée en fin d'après-midi. Installation

**6 jours de randonnées en matinée, avec en après-midi des visites culturelles à la découverte du patrimoine local** (programme prévisionnel détaillé disponible sur le blog)

**Retour le samedi 5 septembre 2020** au départ de Terrou après le petit déjeuner. Déjeuner en cours de route (à charge des participants). **Arrivée à BARBERAZ en fin de journée.**

### HEBERGEMENT

**VILLAGE-VACANCES « LE RELAIS DE TERROU ».**

Voir la notice descriptive en annexe.

Téléphone du centre de vacances : 05 64 13 64 44

Site internet : <https://www.capfrance-vacances.com/village-vacances/le-terrou-quercy-perigord>

Le séjour est réservé en / pension complète.

L'organisateur se réserve la possibilité de retenir, le cas échéant, une autre structure d'hébergement que celle désignée ci-dessus.

## **COÛT DU SÉJOUR**

**Le coût du séjour est fixé à 660,00€ par personne, en pension complète.**

Supplément pour chambre individuelle : 126,00 € pour la durée du séjour.

### Ce prix comprend :

- \* La pension complète, en chambre double, du dîner du 1<sup>er</sup> jour au petit déjeuner du dernier jour. Les repas de midi seront pris sous forme de pique-niques chaque jour de randonnée.
- \* Les boissons aux repas, cafés,
- \* La prise en charge partielle des frais d'hébergement de l'organisateur
- \* Les lits faits à l'arrivée.
- \* Le linge de toilette fourni par le centre.
- \* L'apéritif d'accueil le soir du 1er jour.
- \* Les taxes de séjour
- \* Les assurances (annulation, interruption)
- \* La cotisation "Immatriculation Tourisme"
- \* Le voyage A-R, jusque et les déplacements sur place basés sur le covoiturage. Voir paragraphe « Déplacements » ci-dessous

### Ne sont pas compris :

- \* Les boissons aux repas, cafés,
- \* D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

## **INSCRIPTIONS**

Les préinscriptions sont ouvertes à compter de la réception de cette notice d'information, à la permanence de l'association. **Cette préinscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 150,00 € (chèque à l'ordre de T.L.C.) avant le 20 septembre 2019.**

Suivant le nombre de préinscrits, la décision de réaliser ce séjour sera prise à la date du 20 septembre 2019. En cas d'annulation par l'organisateur, le chèque de réservation sera restitué.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'association proposera aux pré- inscrits un bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce bulletin sous 8 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur préinscription

ATTENTION : le nombre de chambres individuelles est limité.

## **PAIEMENTS**

Acompte de 150,00€ à la préinscription.

Deuxième versement de 170,00€ avant le 15 janvier 2020.

Troisième versement de 170,00€ avant le 15 avril 2020.

Solde du séjour, soit 170,00€ avant le 30 juin 2020.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'association T.L.C.

Les chèques vacances sont acceptés.

## **DISPOSITIONS CONCERNANT LES DÉPLACEMENTS**

Distance : 480 kms et 7h00 de trajet voiture depuis BARBERAZ d'après Via Michelin, par Lyon, Clermont-Ferrand, Tulle.

Le coût total du transport, trajets et autoroutes, voyage A-R et déplacements sur place, a été évalué à 100,00€ par personne sur la base de 4 personnes par voiture).

Les participants seront invités à se regrouper, pour constituer des équipages de 4 personnes par véhicule. Si le nombre de personnes n'est pas égal dans toutes les voitures, une péréquation sera effectuée pour que chaque participant paie le même prix et que chaque conducteur reçoive la même indemnité.

### **CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION**

S'il y a des inscrits en liste d'attente et que la place annulée est reprise par une de ces personnes, pas de retenue, remboursement intégral des sommes versées.

A défaut, du fait de la souscription d'un contrat d'assurance « groupe », garantissant l'annulation et l'interruption de séjour, l'indemnité due au prestataire sera remboursée, déduction faite d'une franchise de 50,00€ par dossier.

### **RECOMMANDATIONS**

Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la randonnée pour apprécier pleinement ce séjour. Si le nombre de préinscriptions est supérieur au nombre de places disponibles, la priorité sera donnée aux personnes qui auront participé de façon régulière aux randonnées les jeudis et les week-ends au cours de la saison 2019-2020.

Au-delà de l'équipement de base du randonneur, penser à emporter des vêtements chauds et imperméables, pulls, gants, bonnet, lunettes de soleil, crème solaire, chaussures étanches, imperméable, ...

En tant que de besoin, une réunion des participants, pourra être organisée dans la quinzaine précédent le départ.

Barberaz, le

Vu, le président de l'association T.L.C.  
Jean PERROD

Le Responsable de l'activité  
Pierre DIDIER-LAURENT

Nota : Les conditions générales de vente « groupes » du prestataire, ainsi que le contrat d'assurance « groupe » souscrit par l'organisateur auprès du prestataire, ou le contrat d'assurance "annulation - interruption de séjour" facultatif seront remis sur demande du participant, ou consultables à la permanence de l'association ou sur le site de l'association, page « espace adhérents » : <http://tlc-rando-montagne.fr/espace-adherents/>

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris. Numéro d'immatriculation :IM075100382. Tél. 01 44 89 93 90. Centre d'information : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le longe côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE :9319Z –SIRET : 303588164 00051

Assurance R.C.P. : GROUPAMA : Caisse régionale d'assurances Mutuelles Agricoles Paris Val-de-Loire 161 avenue Paul Vaillant Couturier 94258 Gentilly Cedex Ct n° :

Garantie financière : GROUPAMA 126, rue de la Piazza 93199-Noisy Le Grand Cedex Tel 33(0)149313131, contrat. 4000716162 /0